MÉRIGNAC

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LABEL RÉGIONAL

des Villes et Villages Fleuris 2021

BORDEAUX MÉTROPOLE

Mérignac

Sommaire

I - DÉMARCHE DE VALORISATION P4

1. Présentation des motivations pour l ’obtention du label par le Maire p4

2. Stratégie d ’aménagement paysager et de fleurissement p5

• Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion : Mérignac, Ville en transition écologique.
• Prise en compte du paysage dans le projet d’aménagement.
• L’opération «1 million d’arbres» s’enracine à Mérignac.
• Mérignac, la mobilité douce comme levier de développement durable.
• Stratégie d’aménagement du Domaine Public de la commune.

3. Stratégie de gestion des espaces verts p8

• Concrètement à quoi ça consiste ?
• Comment cela s’organise ?
• Pourquoi du faucardage raisonné ?
• Sur quel principe ?

II - ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE P10

1. Actions vers la population p10

• Une maison de la nature 2.0
• Une grainothèque à la médiathèque
• Une expérience de sciences participatives autour de la protection de la chauve-souris.
• Un jardin des essais pour tester la résistance des essences.
• Exemples de sensibilisation du grand public.
• Un projet qui fait le buzz...

2. Actions vers les touristes p12

3. Actions vers les services municipaux p12

• Un guide de l’agent éco-responsable.
• Valorisation des biodéchets.
• Participation à l’opération un million d’arbres sur deux sites à Mérignac.

4. Actions vers les autres gestionnaires de l ’espace public p13

5. Actions vers les exploitations viti-vinicoles de la commune p13

• Le Château Luchey-Halde : vignoble engagé.
• Zéro phyto dans les châteaux.

6. Actions vers les exploitations viti-vinicoles de la commune p16

III - PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT P16

1. Gestion du patrimoine arboré p16

2. Fleurissement p17

• Diversité botanique.
• Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux.
• Qualité d’entretien et mesures de protection.
• Renouvellement.
• Le fleurissement en 2021.

IV - GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L’ESPACE PUBLIC P21

1. Actions en faveur de la biodiversité p21

2. Actions en faveur des ressources naturelles p22

• Sol (connaissance, protection, valorisation).
• Eau (origine et économie de la ressource).
• Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives).
• Déchets verts (limitation et valorisation).
• Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives).
• Distinction en cuisine

3. Actions en faveur de la qualité de l’espace public p24

• Effacement des réseaux.
• Qualité de la voirie et des circulations.
• Propreté.

V - ANALYSE PAR ESPACE P26

1. Pertinence de l ’aménagement paysager et de la gestion p26

• Entrées de commune.
• Centre de commune.
• Parcs et jardins.
• Jardins à vocation sociale et pédagogique.
• Zones d’activité.
• Espaces naturels.
• Maillages et coulées vertes.
• Infrastructures de déplacement.
• Autre.

VI - CIRCUIT DU JURY P38

I - DÉMARCHE DE VALORISATION

1. Présentation des motivations pour l ’obtention du label par le Maire

Madame, Monsieur,

Le label Villes et villages fleuris de France a initié une démarche pionnière dans la réflexion autour des aménagements paysagers durables et de la mise en valeur du patrimoine. Mérignac partage ces préoccupations et n’a eu de cesse de mener des actions innovantes pour la valorisation de ses espaces verts. Depuis le lancement en 2003 de notre premier Agenda 21, les équipes sur le terrain se sont tournées vers les méthodes écologiques et ont développé leur savoir-faire.

Nous mesurons aujourd’hui les impacts du réchauffement climatique sur nos modes de vie et notre environnement. La transition écologique n’est plus une alternative mais un impératif. Aussi, nous nous employons à redonner sa juste valeur à la nature en ville, nous avons impulsé en partenariat avec Bordeaux Métropole l’opération « Un million d’arbres ». Mérignac fait partie des territoires ayant bénéficié de ces plantations à grande échelle. Les arbres favorisent la biodiversité, piègent le CO2, créent des ilots de fraîcheur et agissent de manière positive sur notre santé.

Une mini-forêt urbaine verra prochainement le jour en plein centre-ville, un « triangle vert » reliant plusieurs espaces naturels va être créé dans le quartier de Capeyron, plus de 13 000 arbres seront plantés dans le secteur Marne Soleil. Cette volonté de faire de la nature la meilleure alliée de la ville coïncide avec une réalité comptable : 9M€ sont inscrits au budget 2021 sur une « ligne verte ».

Mais la volonté politique n’est rien sans l’adhésion des citoyens. Les dispositifs participatifs que nous avons mis en place ces dernières années permettent aux habitants de donner leur avis sur l’aménagement de l’espace public et de faire des propositions.

L’engouement suscité par la première édition de notre budget participatif témoigne de l’intérêt des Mérignacais pour leur ville. Installation de ruchers au parc du Vivier, de jeux pour enfants porteurs de handicaps, création de jardins partagés ou de parcours canins au bois du Burck, les habitants ne manquent pas d’idées ! Dans la même veine, nous venons de lancer un inventaire des arbres remarquables en faisant appel à l’expertise de professionnels mais également en incitant les Mérignacais à nous signaler ce qu’ils estiment être un arbre remarquable. L’objectif de cette nouvelle démarche est de préserver le patrimoine arboricole de notre ville en intégrant les arbres repérés au Plan Local d’Urbanisme.

Ce document extrêmement complet vous donnera toutes les informations sur la manière dont nous gérons les espaces verts de notre ville. Je vous souhaite une excellente visite et renouvelle tous mes remerciements aux équipes sur le terrain.

Alain Anziani

Maire de Mérignac

Président de Bordeaux Métropole

2. Stratégie d ’aménagement paysager et de fleurissement

COHÉRENCE ENTRE LE PROJET MUNICIPAL, SA RÉALISATION ET SA GESTION : MÉRIGNAC, VILLE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mérignac est l’une des 28 villes membres de Bordeaux Métropole. Avec près de 70 000 habitants sur 48km², elle est la deuxième ville de Gironde par la population après Bordeaux.

Depuis 2003, la Ville de Mérignac, pionnière des agendas 21 en Gironde, a fait passer le développement durable dans les pratiques quotidiennes.

Après quatorze ans d’expérience, Mérignac avait deux options : actualiser le précédent plan d’actions ou pousser la réflexion et redéfinir son agenda 21 au regard de nouveaux enjeux. La ville a retenu la seconde option en se plaçant dans une logique de prospective (2030) et de co-construction.

64 actions structurent désormais ce document cadre. Elles se répartissent dans sept ambitions : la ville partagée, la ville comestible, la ville à énergie positive, la ville économique locale, la ville zéro déchet, la ville contributive, la ville exemplaire par l’innovation interne.

Le plan d’actions fait l’objet d’une évaluation annuelle avec l’ensemble des partenaires et d’une évaluation continue avec l’ensemble des services municipaux associés

Reconnue « Agenda 21 local France » depuis 2007, distinguée au titre des Rubans du développement durable depuis 2009, la Ville a signé la charte européenne « Mayors Adapt » pour démontrer sa volonté d’agir sur l’adaptation du réchauffement climatique en 2015 et obtenu le label officiel COP 21 pour l’élaboration de son 3e agenda 21. La Ville a obtenu le label Arbres remarquables pour un ensemble d’arbres dans le parc de Bourran en 2017, et reçu à deux reprises le Prix des énergies citoyennes (2017 et 2019). En 2020, 2 trophées sont venus enrichir le palmarès de la Ville : le prix « mobilité des communes » décernée par Bordeaux Métropole pour les actions menées autour du vélo ; le prix « coup de pouce » décerné par le collectif stop à l’exclusion énergétique (seule collectivité lauréate) pour son plan d’actions de lutte contre la précarité énergétique. Enfin, 2020 a également vu les 2 équipes engagées sur le défi des familles à énergie positive sur le podium métropolitain et la ville progresser à la 7° place des villes de sa catégorie au baromètre national des villes cyclables.

PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LE PROJET D’AMÉNAGEMENT.

L’aménagement paysager doit permettre aux espaces d’évoluer dans le temps. Le végétal n’étant pas figé cela implique une lourde responsabilité des jardiniers pour maintenir un site tel qu’imaginé.

La question de l’entretien (des pelouses, des massifs, des végétaux, ...) prend désormais une place centrale dans les réflexions.

Aujourd’hui il devient indispensable de reprendre une réflexion sur l’ensemble du processus de création : de la naissance d’un projet jusqu’à là gestion de l’espace en passant par la réalisation de l’aménagement et ainsi arriver à une succession logique et simple des choses.

Il faut intégrer l’entretien dès la conception au sein des espaces verts de la commune. Il faut également prendre en compte les changements et bouleversements climatiques que nous connaissons ces dernières années en privilégiant des végétaux peu gourmands en eau, résistants à la sécheresse, mais aussi aux amplitudes de températures et favoriser l’utilisation du végétal local. De même de choisir de planter des végétaux de moindre force ou grandeur pour leur permettre de s’installer sur le long terme.

Ce que, nous arrivons à mettre en place de plus en plus.

Ainsi les projets s'insèrent plus naturellement, intégrant la notion de durabilité et préservant la biodiversité. Nous aspirons à un entretien qui s'amenuise et qui devient le plus discret possible.

L'OPÉRATION "1 MILLION D'ARBRES" S'ENRACINE À MÉRIGNAC

Face aux enjeux climatiques, Bordeaux Métropole lance une opération d'ampleur : planter au cours des prochaines années 1 million d'arbres sur son territoire. Planter 1 million d'arbres, c'est fabriquer différemment la ville de demain, pour lutter contre le réchauffement climatique, protéger la biodiversité, mobiliser les acteurs locaux et les citoyens, améliorer la vie et la santé des habitants, modifier profondément le paysage de la métropole et l'inscrire dans le long terme.

L'opération 1 million d'arbres a été lancée avec un ambitieux projet sur les espaces publics de l'Aéroparc à Mérignac dès le 23 novembre 2020.

Chênes, érables, aulnes, aubépines, merisiers, pruniers... tous labellisés « Végétal Local » cette première plantation compte plus de 35 000 plants, dont 10 000 arbres sur deux sites majeurs :

- une haie bocagère d'essences labellisées Végétal Local selon la méthode Miyawaki le long de l'avenue François Mitterrand, sur un hectare
- un alignement d'environ 200 arbres le long de l'avenue Marcel Dassault.

Près de 90 espèces d'arbres et d'arbustes pour la plupart des essences locales, peu gourmandes en eau, particulièrement résistantes et adaptées au terrain vont progressivement pousser sur ce périmètre.

1 MILLION D'ARBRES

1 ARBRE = 5 CLIMATISEURS

+20% DE PATRIMOINE ARBORÉ SUR LA MÉTROPOLE

> **Témoignage d'Alain ANZIANI, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole :**
>
> *« Le But ? Plus d'oxygène, plus de biodiversité, plus de carbone absorbé, des paysages urbains moins minéraux et des îlots de fraicheur pour un cadre de vie amélioré »*

MÉRIGNAC, LA MOBILITÉ DOUCE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa stratégie métropolitaine votée en 2016 et en cours de révision, Bordeaux Métropole souhaite orienter la mobilité à l'échelle de son territoire vers des pratiques plus durables s'appuyant sur l'ensemble des leviers disponibles : l'attractivité de son réseau de transports collectifs qui poursuit son développement à un rythme soutenu, le développement du réseau cyclable porté par son schéma directeur et notamment le réseau hiérarchisé cyclable, la promotion de la marche à pied par le biais de son plan piéton et le développement de l'ensemble des nouveaux services à la mobilité (promotion du covoiturage, de l'autopartage, ...).

Ces ambitions s'inscrivent dans le contexte d'un fort dynamisme démographique et d'un réseau viaire présentant d'ores et déjà des niveaux de saturation élevés.

110km D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (PISTES, BANDES ET VOIES VERTES) SUR MÉRIGNAC

9 QUARTIERS APAISÉS (130 KM DE ZONES 30 ET ZONES DE RENCONTRE) À MÉRIGNAC

+33% AUGMENTATION DE LA PRATIQUE CYCLABLE ENTRE 2017 ET 2019 SUR LA MÉTROPOLE

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

La commune de Mérignac est caractérisée par un réseau viaire assez ancien et marqué par la présence de grands axes historiques qui traversent son territoire et relient entre eux les centre bourgs de chaque quartier. L'évolution des modes de déplacement au profit du « tout automobile » a conduit à donner un caractère très routier a ces voies qui constituent pourtant des lieux de vies tout autant que des corridors de déplacement.

La politique de réaménagement souhaitée par la commune et mise en œuvre par les équipes du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole vise un rééquilibrage de l'image tout autant que du fonctionnement de ces voies. Inspirés par le travail de l'AUrba sur les « Grandes Allées Métropolitaines », les projets conduits ces dernières années ont pour ambition un meilleur partage de l'espace disponible pour les modes de circulation doux, une prise en compte accrue de la place du piéton et une approche paysagère forte.

La désartificialise les sols, la plantation de strates arbustives et d'arbres de hautes tiges en massifs ou en alignement sont ici abordés non comme les accessoires du projet mais comme de véritables outils d'aménagement. Ils favorisent les usages piétons en créant des ilots de fraicheurs, ils permettent la sécurisation des modes de déplacement en étant positionnés comme séparateurs entre les voies, ils marquent la présence d'un lieu de centralité à l'échelle de l'axe intercommunal et contribuent par ce fait à un meilleur respect des limites de vitesses et à l'apaisement de la circulation. Ils participent enfin à l'embellissement du cadre de vie et à sa réappropriation par les habitants.

Plusieurs exemples de ces approches peuvent être évoquées comme le réaménagement de l'avenue de l'Argonne à Beutre, les projets concernant l'avenue de la Somme à Chemin Long ou l'avenue de la Libération à Capeyron et enfin les réflexions autour du devenir de la place Mondésir à la Glacière.

3. Stratégie de gestion des espaces verts

La ville de Mérignac est engagée dans une démarche de gestion différenciée depuis plusieurs années maintenant. La ville possédait déjà son propre plan de gestion différenciée des espaces verts. Celui-ci été basé sur la définition de 5 codes de gestion initialement. Il a été réactualiser en 2020, par les services de Bordeaux Métropole et compte aujourd'hui 4 codes.

CONCRÈTEMENT, À QUOI ÇA CONSISTE ?

L'application de la gestion différenciée se concrétise dans l'adaptation et l'optimisation de l'entretien des espaces en fonction de leurs natures, de leurs situations et de leurs usages. À Mérignac, elle permet de prendre conscience que la biodiversité et l'entretien ne sont pas incompatibles et que la sécurité et l'aspect esthétique ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée.

La mise en application de la gestion différenciée passe également par l'implication et la formation des agents espaces verts. Pour ce fait, nous avons impliqué nos agents dès la phase d'élaboration du plan de gestion, dans une démarche participative et collaborative.

1 PLAN DE GESTION COMMUNAL

4 CODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

39 AGENTS ESPACES VERTS

250ha D'ESPACES VERTS

COMMENT CELA S'ORGANISE ?

La gestion différenciée s'organise à Mérignac à partir des 4 codes de gestion suivants :

PRIORITÉ AU FLEURISSEMENT

« L'art du jardinier est mis en valeur. »

Parc du Vivier

PRIORITÉ AU RÉCRÉATIF

« L'action du jardinier y est ici plus modéré. »

Parc de Bourran

PRIORITÉ ÉCOLOGIQUE

« La nature se développe à son aise. »

Parc du Luchey

PRIORITÉ ESPACES NATURELS

« Le jardinier n'est plus maître de l'entretien. »

Bois du Burck

POURQUOI DU FAUCARDAGE RAISONNÉ ?

Le faucardage raisonné a été mis en place afin de gérer les accotements de voirie de façon à préserver la biodiversité tout en ayant la sécurité adaptée. Le faucardage des fossés est découpé en 11 secteurs sur Mérignac. Il n'est pas applicable sur l'ensemble du linéaire de voirie de Mérignac. Certaines zones fortement urbanisées ou stratégiques ne sont pas gérées en faucardage raisonné et bénéficient d'interventions plus régulière ; abords de l'aéroport, quartiers résidentiel denses....

SUR QUEL PRINCIPE ?

*L'ensemble des voies à faucher nécessite un premier passage en **mars-avril sur une largeur de 1 m** (bande de sécurité). Ça comprend, les ZN (Zones naturelles), les ZNU (zone naturelles urbanisées) et les ZU (Zones urbaines) sur l'ensemble des secteurs de la commune.*

*Ensuite en **mai-juin**, un deuxième passage sur les voies ZU et ZNU est effectué, **sur une largeur de 2 m** (bande de sécurité + berme ou fossé) selon les endroits, tout en laissant une partie en prairie afin de permettre la reproduction des espèces inféodées à ces milieux.*

*Et enfin, un dernier passage sur l'ensemble des zones est effectué sur une largeur de **1-4 m** selon les endroits, (bande de sécurité + berme + fossés et talus), **mi-fin septembre**, après la période de nidification et de dissémination des graines.*

Témoignage de Thibaut SOULAYRES, apprenti ingénieur paysage en charge de l'élaboration et du suivi du plan de gestion de Mérignac :

« Notre stratégie de gestion des espaces verts repose sur le principe même de la gestion différenciée au travers de quatre codes de gestion. Nous avons établi un plan de gestion différenciée, qui au-delà d'être un guide universel de gestion pour nos agents, est un réel outil de communication, de suivi et d'optimisation de nos pratiques »

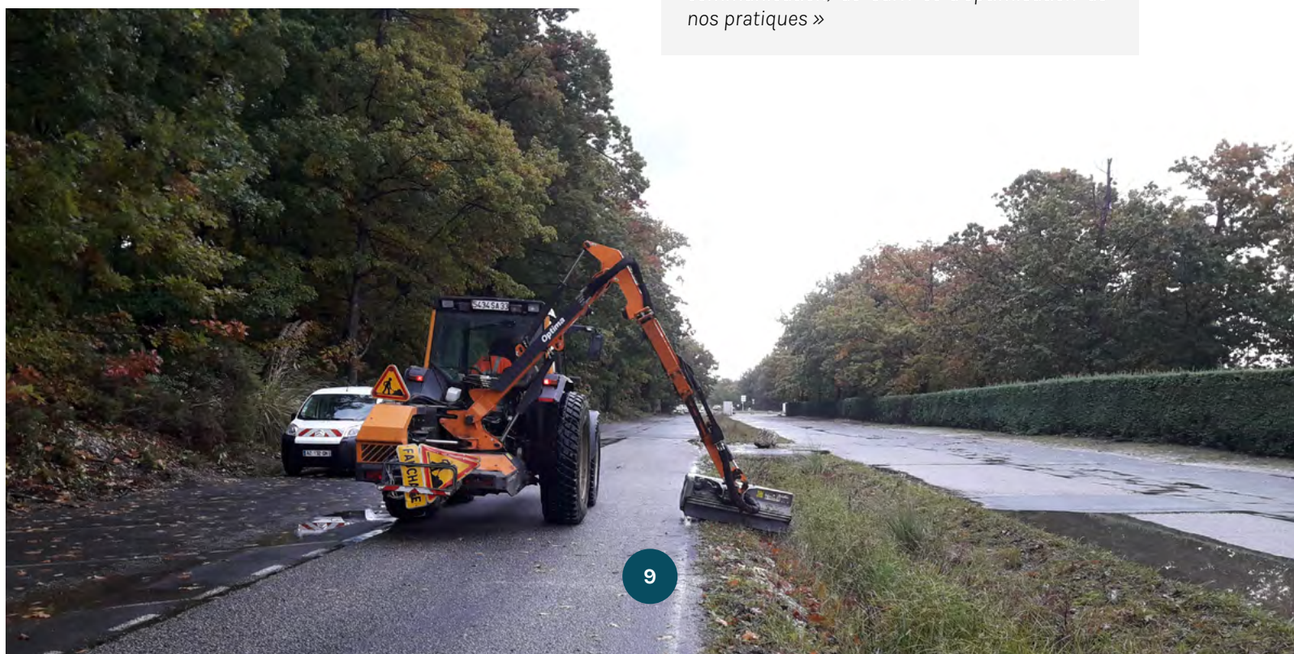

II - ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

1. Actions vers la population

UNE MAISON DE LA NATURE 2.0

La Ville souhaite aller plus loin en disposant d'un lieu vitrine sur les questions d'écologie urbaine et de transition écologique, destiné à tous les publics (jeune public, grand public, public spécialisé).

Le projet Mérignacais se veut innovant et ambitieux, adapté aux réalités du site choisi et du territoire, pour donner à comprendre l'ambition environnementale aujourd'hui portée par la Ville.

La Maison de la Nature se situe dans l'ancien bâtiment du Réseau Canopé au 4, rue Jean-Veyri (face à l'école du Parc et au conservatoire de musique). Ce projet prendra place dans un bâtiment d'environ 2 200 m².

Le site est idéalement configuré puisqu'il est entouré d'un terrain de 8000 m² très arboré, doté d'une mare, dont la faune et la flore sont régulièrement observées par les écoliers.

À l'arrière s'étirent les huit hectares de bois du parc du Château

Les élus de la Ville de Mérignac souhaitent que le projet de Maison de la Nature puisse comporter à terme :

- **Une dimension pédagogique :** Pour tous les publics (jeunes, grand public, spécialisés), au travers d'actions de médiation mais également de formation, de science participative et de parcours ludiques…
- **Une dimension culturelle et scientifique :** Découverte des sciences de la nature, expos, conférences, ateliers, accueil de performances artistiques…
- **Une dimension centre de ressources sur la nature en ville et la transition écologique :** hébergement des permanences des organismes et associations œuvrant pour la transition écologique. Lieu privilégié pour toutes les informations relatives :
  - À la découverte du patrimoine naturel du territoire
  - Aux gestes vertueux en matière environnementale
  - Aux circulations douces avec en premier lieu la Maison du Vélo
  - À la nature en ville avec valorisation de circuits pédestres, cyclables, parcours sportifs, initiation à la marche nordique
  - Aux circuits courts, Amaps, ferme urbaine, restaurants et épiceries bio du territoire
  - Aux recommandations en matière de charte paysagère et environnementale

UNE GRAINOTHÈQUE À LA MÉDIATHÈQUE

Au premier étage de la médiathèque Michel Sainte-Marie et dans chaque médiathèque de quartier sont installées des grainothèques.

Une grainothèque est un lieu où il est possible de déposer et d'échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. C'est également un espace d'accès aux savoirs et d'enrichissement des compétences personnelles.

Les semences sont mises à disposition de tous gratuitement et librement. Les usagers s'engagent à enrichir le fonds, grâce aux semences de leurs récoltes. Vous avez aussi accès à des patrons de sachets en libre-service afin d'apporter vos graines à l'échange. Retrouvez également des ouvrages documentaires d'autoformation à la gestion d'un potager, en particulier sur la production de graines.

Ce projet inscrit le réseau des médiathèques dans une action citoyenne qui repose sur une démarche durable de consommation et de production responsables. Ne prenez pas plus de graines que ce que vous pouvez faire pousser : **1 graine = 1 plant.**

UNE EXPÉRIENCE DE SCIENCES PARTICIPATIVES AUTOUR DE LA PROTECTION DE LA CHAUVE-SOURIS

Pour encourager la présence utile des chauves-souris en milieu urbain, la Ville a imaginé une opération de « sciences participatives » afin de mobiliser les habitants pour accueillir et observer ces chiroptères. 240 nichoirs numérotés ont été distribués aux foyers volontaires et 10 autres ont été installés dans les parcs municipaux. Ce dispositif permet d'étudier les habitudes de vie des chauves-souris en lien avec le Groupe Chiroptère Aquitaine et « Tous aux abris ! ». L'initiative a depuis été dupliquée par plusieurs villes de la Métropole, comme Lormont, Floirac, Basses, Cenon, ou encore la Ville de Bordeaux ; ce qui amène l'expérimentation citoyenne à un total de 850 nichoirs à chauves-souris !

L'opération dispose d'un blog : *https://actions.tousauxabris.org*

UN JARDIN DES ESSAIS POUR TESTER LA RÉSISTANCE DES ESSENCES URBAINES

Tester différentes essences, s'assurer que la terre corresponde à leurs besoins nutritionnels mais également que leur stature, couleur, texture ou senteur plairont aux résidents du futur quartier, tel est l'objectif du jardin des essais réalisé par la FAB (Fabrique de Bordeaux Métropole) et situé derrière le parc relais de l'avenue de la Marne à Mérignac. Bouleaux verruqueux, chênes verts et chevelus, micocouliers de Provence et saules blancs, des espèces rustiques et locales, peu gourmandes en eau ont été choisies. Dans les carrés de ce jardin expérimental accessible à tous, les habitants disposent d'un espace partagé.

EXEMPLES DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC :

La Ville de Mérignac a organisé de nombreux évènements afin de faire vivre sa démarche sur le territoire et d'engager un maximum d'habitants dans les logiques de transition :

- « Devenez un acteur du développement durable au quotidien », 2 mois d'évènement sur l'engagement et la transition écologique en partenariat avec la Médiathèque. Cet évènement a permis d'aborder tous les sujets actuels du DD sous un angle actif et avec des têtes d'affiche, comme Jérémie Pichon sur le zéro déchet ou Laurence Grandcolas sur l'innovation sociale. Une « bibliothèque humaine » valorisant des Mérignacais engagés dans l'agriculture urbaine, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, un projet d'habitat participatif, le zéro déchet, la maison des mobilités a rencontré un vif succès. L'exposition « Empreinte » montrant des initiatives écologiques réussies dans le monde a encadré l'évènement.
- Un village zéro déchet a été organisé par le collectif zéro déchet. Il était marrainé par Bénédicte Moret (co-auteure avec Jérémie Pichon du livre famille zéro déchet). Cet évènement a accueilli la clôture du défi métropolitain des familles à énergie positives.

- Durant la semaine de la mobilité, des promenades à poussette et en vélo ont été organisées en partenariat avec la direction de la culture pendant que les agents participaient au challenge de la mobilité.
- Le service sénior a organisé la Semaine bleue sur le thème : « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ».
- Une balade a été organisée dans le cimetière communal pour sensibiliser au zéro phyto en juin 2019.
- La ville de Mérignac, en partenariat avec Bordeaux Métropole, a exposé des photos d'arbres remarquables et des dessins de Francis Hallé.
- Intervention de Gilles Clément lors de l'exposition Paradis, organisée par le service culture.

UN PROJET QUI FAIT LE BUZZ...

Émanant du budget participatif, 6 ruches sont désormais installées dans le Parc du Vivier qui entoure la Mairie. La Miellerie collective de Bordeaux Métropole située à Eysines en assure la gestion et l'entretien. En plus de produire des pots de miel, ces ruches ont un outil de protection des abeilles domestiques et de la pollinisation, ainsi qu'un moyen concret de sensibiliser les enfants à la biodiversité. Ce projet complète la dizaine de ruches installées dans le Parc de Bourran.

2. Actions vers les touristes

Mérignac compte 26 établissements hôteliers qui ont totalisé 900 00 nuitées en 2019. L'aéroport de Mérignac accueillait la même année 7,7 millions de passagers. Le parc de Bourran est régulièrement cité dans les points d'intérêts de la ville ainsi que le bois du Burck par tous les amateurs de running. De la documentation est placée dans les hôtels pour présenter Mérignac. Bien évidemment, la crise sanitaire de 2020 a fortement impacté le secteur touristique et notamment le tourisme d'affaires. Néanmoins, les aménagements paysagers réalisés restent un point fort de l'attractivité du territoire comme en témoignent les plantations prévues le long du prolongement du tramway qui desservira l'aéroport en 2022. Plus de 2600 arbres seront plantés le long du tracé, ce qui constituera une vitrine pour tous les passagers effectuant la liaison entre l'aéroport et Bordeaux centre.

3. Actions vers les services municipaux

UN GUIDE DE L'AGENT ÉCO-RESPONSABLE

Les agents de la ville de Mérignac sont les premiers ambassadeurs du développement durable. Pour valoriser et encourager l'engagement du personnel municipal, un guide des bonnes pratiques au bureau a été créé : le guide de l'éco-agent.

Ce guide, est découpé en 6 grandes thématiques :

- Transport et déplacement administratif
- Maitrise de la consommation de papier
- Tri sélectif de déchets
- Réduction de consommation d'énergie
- Préservation de l'eau potable
- Comportement éco et socio responsable

Ce guide met en avant les engagements des agents mais aussi affiche les résultats de l'éco-gestion de la Ville. Il est téléchargeable sur l'intranet de la ville.

VALORISATION DES BIODÉCHETS

Une expérimentation a été menée à l'école du Parc afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Concrètement, une table de tri et de pesée a été achetée, et les agents formés au sujet en partenariat avec Les Détritivores. Le gaspillage a diminué de 24 % et 2,6 tonnes de bio-déchets ont été collectées, permettant de distribuer 780 kg de compost. L'opération est déployée dans 4 autres établissements depuis la rentrée 2020.

PARTICIPATION À L'OPÉRATION UN MILLION D'ARBRES SUR DEUX SITES À MÉRIGNAC :

Les agents de la ville et ceux de bordeaux-métropole ont activement participé aux deux premières opérations de plantation dans le cadre du programme Un million d'arbres. Sur l'avenue Mitterrand, c'est plus de 200 agents de toute la métropole et de tous les services qui sont venus planter pendant une heure chacun sur la première semaine de décembre 2020.

4. Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Dans le cadre du programme « Plus de Nature dans les projets », Bordeaux-Métropole a organisé, avec la coordinatrice Paysage et Nature, des ateliers d'échanges entre collègues gestionnaires et collègues aménageurs pour partager leurs expériences, les codes de gestion différenciée et aller vers un code de conception différenciée adapté.

5. Actions vers les exploitations viti-vinicoles de la commune

LE CHÂTEAU LUCHEY-HALDE : VIGNOBLE ENGAGÉ

Créés en 2019, les Trophées Bordeaux Vignoble Engagé valorisent l'engagement environnemental de la filière viticole et du vignoble de Bordeaux. Le palmarès 2020 a réuni une centaine de finalistes et parmi les 15 prix remis, le Château Luchey-Halde a remporté le Trophée d'Argent dans la catégorie « Vivre ensemble » portant sur la formation et le bien-être au travail, les relations avec le voisinage.

Le Château Luchey-Halde, c'est 23 hectares d'appellation Pessac-Léognan au coeur de Mérignac.

Il est membre de la première association pour le Système de Management Environnemental (SME)

des vins de Bordeaux, certifiée ISO 14001, pour une meilleure gestion de l'exploitation par des actions de réductions des intrants.

Le château entretient des espaces avec des poneys, des ruches et dispose d'une plateforme de compostage partagée.

ZÉRO PHYTO DANS LES CHÂTEAUX

En cohérence avec les objectifs fixés dans son Agenda 21, la ville de Mérignac a arrêté l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics et fait certifier ses parcs « Espaces verts écologiques » depuis 2009 et « Eco jardins » depuis 2012. Pour aller plus loin, la Ville de Mérignac a engagé une démarche proactive auprès des exploitations viti-vinicoles de la commune pour les accompagner dans une évolution de leurs pratiques agricoles, en particulier en matière d'usage des pesticides et de transition vers une agriculture plus responsable ou bio.

La ville de Mérignac est concernée par trois propriétés viticoles : Luchey Halde, Picque Caillou et Les Carmes Haut-Brion. Les trois propriétés ont été sensibilisées à la démarche que souhaite engager la ville. Les objectifs poursuivis par la ville sont de plusieurs ordres :

- Réduire fortement l'exposition des populations riveraines et des professionnels aux intrants chimiques utilisés.
- Éliminer progressivement l'utilisation de produits chimiques susceptibles de porter atteinte à l'environnement.
- Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs techniques de production pour les rendre plus écologiques tout en restant viables économiquement.
- Faciliter un dialogue apaisé sur l'agriculture urbaine.

Pour déployer une action efficace et utile aux acteurs de la filière locale vitivinicole, la ville s'est rapprochée de la communauté de communes de Montesquieu qui dispose d'une expertise déjà éprouvée dans ce domaine, en raison notamment de son engagement dans le projet régional VITIREV (dispositif EurekaWine).

La Communauté de communes de Montesquieu a d'ores et déjà accompagné un panel de viticulteurs de son territoire dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'usage d'intrants chimiques. Le projet EurekaWine qu'elle pilote a vocation à se déployer à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La ville de Mérignac et la Communauté de communes de Montesquieu se sont accordées pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- Établir un état des lieux des pratiques des trois Châteaux mérignacais : Luchey Halde, Picque Caillou et Les Carmes Haut-Brion.
- Mettre en évidence les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des exploitations.

- Identifier les marges de progrès des différents exploitants (intrants et technologies). Qualifier l'impact de ces leviers de progression pour les châteaux (ressources humaines, investissement, etc.).
- Formuler une série de préconisations spécifiques à chaque exploitation.
- Formuler des recommandations sur ce sujet pouvant être transmises aux autres voire aux futurs acteurs agricoles de la commune (maraichage, etc.).
- Organiser une rencontre avec des châteaux en avance sur la question de l'usage de pesticides et dont l'expérience serait transposable aux exploitations mérignacaises.
- Organiser une réunion de restitution de cet état des lieux, en mairie et en présence des élus.
- Accompagner les châteaux volontaires dans la mise en œuvre opérationnelle des recommandations formulées à l'issue de l'état des lieux et des recommandations.
- Mobiliser, le cas échéant, la plateforme technologique de la Communauté de communes de Montesquieu pour faciliter l'évolution des usages des châteaux dans un but de réduction ou d'abandon des pesticides. Accompagner le transfert de technologies au profit d'une agriculture plus responsable.
- Organisation d'un hackathon (concours d'innovation) permettant à des start-ups/ chercheurs, etc. de répondre aux besoins d'innovation identifiés sur le territoire mérignacais (Trophée Oenovation ®)
- Animer une réunion publique en présence du Maire sur les résultats du travail engagé et les évolutions envisagées dans les 3 exploitations viticoles mérignacaises.
- Établir un bilan final et global de la mission sous la forme d'un rapport présentant l'état des lieux des trois exploitations et les préconisations pour l'amélioration de leurs pratiques

Pour réaliser ce travail, la Communauté de communes de Montesquieu, en lien avec la ville de Mérignac, propose de lancer une consultation afin de recruter un ou plusieurs médiateurs scientifiques et technologiques qui auront pour mission d'aller à la rencontre des acteurs viticoles mérignacais, de s'immerger dans leur quotidien professionnel, d'échanger avec ces derniers et de dégager les préconisations attendues. Cette expertise, mise au service, des exploitations viticoles doit déboucher sur des préconisations opérationnelles.

Pour y parvenir, la Communauté de communes mobilisera les entreprises de sa plateforme technologique EUREKAFABBIO pour réfléchir à des problématiques concrètes identifiées avec les acteurs viticoles mérignacais et assurer un transfert de technologies en leur faveur.

À l'issue de l'étude, l'opérateur livrera à la Ville et à la Communauté de communes un rapport complet répondant aux différentes attentes listées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

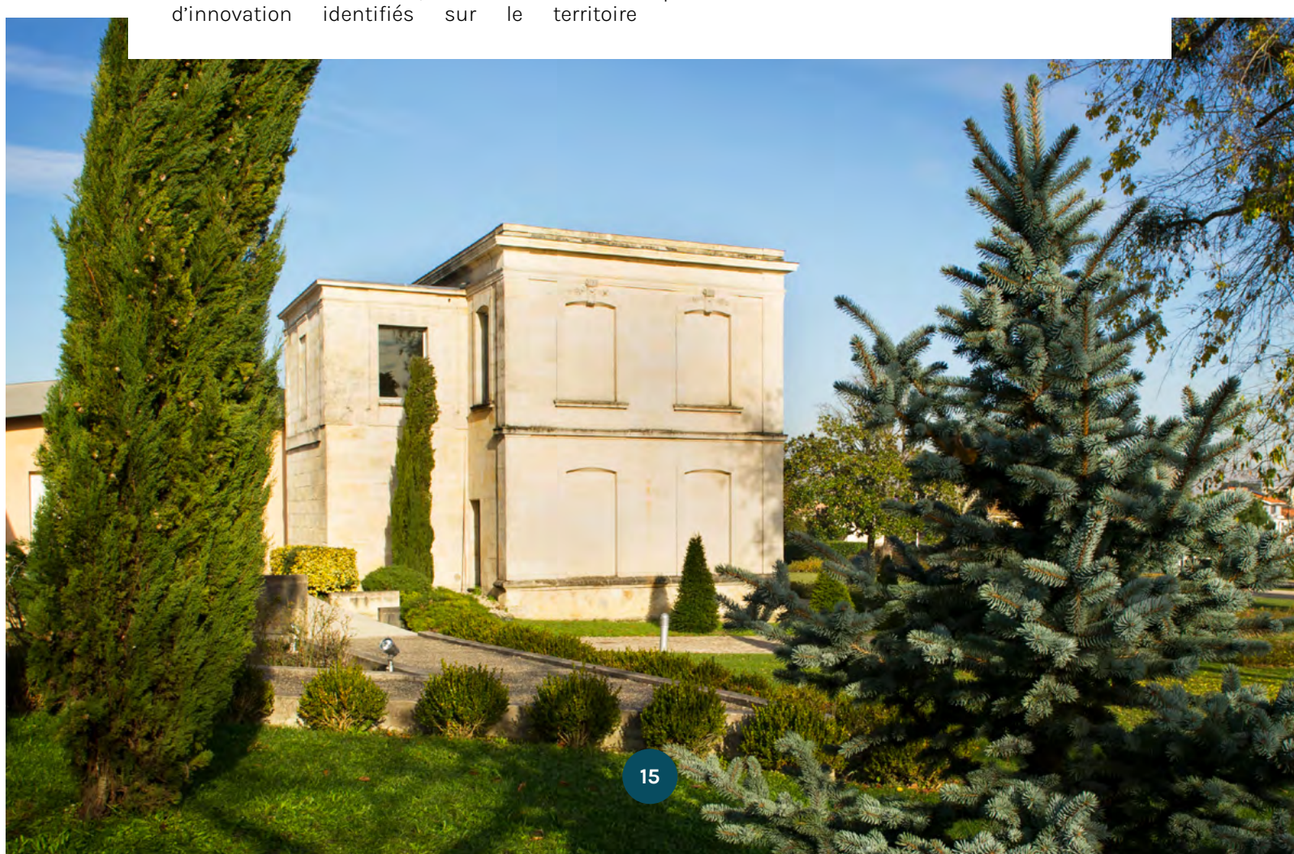

6. Le retour à l'agriculture urbaine

L'organisme public SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) a lancé un appel à manifestation d'intérêt concernant 27 hectares dans le quartier de Beutre. 22 projets sont parvenus ! Suite à des réunions d'attribution où sont associés des représentants de la commune et de la métropole, 5 candidatures ont été retenues : 3 jeunes maraîchers (dont 1 projet d'aquaponie), 1 projet d'héliciculture (élevage d'escargots) et 1 élevage de poules pondeuses vont donc s'installer à Mérignac. Au départ la profession agricole et les représentants des collectivités étaient plutôt en opposition quant au choix des projets. Des réunions de co-construction initiées par la Ville ont permis de lever les incompréhensions et de construire ensemble le projet. Ce mode opératoire est une première !

Le premier agriculteur à s'installer à développer une activité de maraichage bio en 2018. Le maraicher fait de la vente directe.

Suite à des désistements, le projet se constitue aujourd'hui d'un maraicher, d'un éleveur de poules pondeuses, d'un héliciculteur et d'un éleveur de porcs gascons.

III - PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

1. Gestion du patrimoine arboré

Le territoire mérignacais se caractérise très largement par sa quantité d'espaces verts urbains. La ville présente un riche patrimoine arboré réparti sur trois grandes typologies d'espaces :

- Dans les 13 parcs de la ville : populations d'arbres vieillissantes, issue de l'héritage d'anciens domaines (>100 ans),
- Dans les alignements et les aménagements de voirie : populations d'arbres relativement jeunes (<40ans),
- Dans les zones naturelles boisées, des populations d'âges hétéroclites.

Du fait d'une volonté politique forte de replacer l'arbre au cœur du maillage urbain, ainsi que d'importante campagnes de plantations dans les années 80-85, Mérignac possède aujourd'hui près de 20 000 sujets, dont plusieurs implantés au cœur d'Ensemble Boisés Remarquables. Des travaux de recensement ont été menés pour élaborer un inventaire précis.

Le centre « Arbres » du service moyens communs, du pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, porte une attention toute particulière à la gestion et la maintenance de ce patrimoine vert. Pour cela, en accord avec la ville, ces quelques principes fondamentaux ont été établis :

- Abandon des tailles drastiques, coupe de grosses charpentières
- Pas d'étêtage et de ravalement
- Préservation le plus possible du port naturel de l'arbre
- Pas de réduction du volume de feuillage à plus du 1/3 du volume initial
- Contrôle sanitaire régulier
- Respect du cycle végétatif des arbres.

6 ARBORISTES/ GRIMPEURS

880 ha
DE BOISEMENT AU TOTAL

20000
ARBRES SUR LE DOMAINE PUBLIC

10000
ARBRES GÉORÉFÉRENCÉS

487
D'ESPACES BOISÉS CLASSÉS (CHIFFRE DE 2013)

55,5 ha
DE BOISEMENT URBAIN

1451
ARBRES TRAITÉS EN 2020

Témoignage d'Arnaud GAILLARD, gestionnaire du patrimoine arboré au Service Moyens Communs du Pôle Territorial de Bordeaux Métropole :

« Je me place toujours dans l'intérêt de l'arbre, mon quotidien c'est tout faire en faveur des arbres. Nous avons la responsabilité de la sécurisation de l'espace public et de la diffusion des bonnes pratiques pour l'entretien et la protection du patrimoine arboré ».

2. Fleurissement

Fabrice Valet, référent fleurissement de l'équipe Sud.

Pour moi faire partie de l'équipe en charge de fleurissement est un plus, c'est la base du métier de jardinier, cela me permet de faire de la création et d'approfondir mes connaissances.

Cela permet de garder le lien avec les végétaux, c'est valorisant, cela me permet d'être performant et de bien connaitre mon métier.

Participer au groupe fleurissement m'a fait grandir, évolué et cela me valorise. On a la satisfaction du travail réalisé et auquel on a participé. C'est important d'être investi pour évoluer.

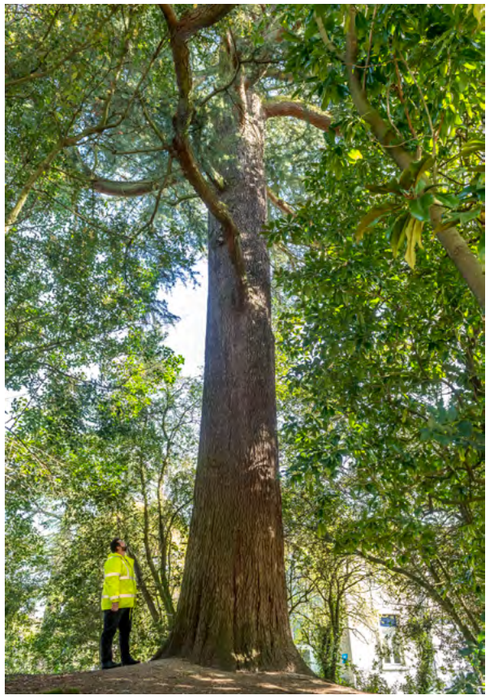

DIVERSITÉ BOTANIQUE

La ville de Mérignac présente un riche patrimoine arboré de près de 20 000 sujets répartis sur trois grandes typologies d'espaces :

- Dans les 13 parcs de la ville : populations d'arbres vieillissantes, issue de l'héritage d'anciens domaines (>100 ans),
- Dans les alignements et les aménagements de voirie : populations d'arbres relativement jeunes (<40ans),
- Dans les zones naturelles boisées typiques de la lande atlantique avec des vieux pins maritime gemmés, des populations d'âges hétéroclites. Platane, Frêne, Pin, Prunus ou encore Chêne constituent les genres les plus abondants de ce patrimoine arboré.

En octobre 2017, le label Ensemble Arboré Remarquable a été attribué par l'association A.R.B.R.E.S pour souligner la richesse et la diversité des arbres du parc de Bourran dont 10 arbres remarquables : 8 Cyprès chauves, un cèdre de l'Himalaya et un Calocèdre.

PERTINENCE DES PLANTATIONS (CHOIX DES VARIÉTÉS ET DES TECHNIQUES) EN FONCTION DES LIEUX

Dans les espaces boisés, la régénération naturelle est privilégiée avec mise en défens ou non, accompagnée ou non de plantations de plants forestiers.

Les espèces sont choisies en fonction de plusieurs paramètres dont la nature du sol et les contraintes spatiales des lieux.

Les plantations sont réalisées par les jardiniers du centre Espaces Verts et par des prestataires privés.

Les fosses ont des dimensions minimales de 3m x 3m x 1,5 m de profondeur. Si cela n'est pas possible, une seule fosse continue est réalisée pour gagner en longueur.

Le tuteurage bipode offrant une meilleure stabilité est généralisé.

Les nouvelles plantations sont systématiquement paillées et arrosées pendant 3 ans, voire 5 ans compte-tenu des sécheresses rencontrées ces dernières années.

La Ville de Mérignac s'attache à diversifier les plantations avec des espèces locales.

Cependant devant la menace qui pèse que les espèces locales, des espèces comme Acer opalus, Erable à feuilles d'obier ou encore Melia azedarach, Lilas des Indes ont intégré récemment l'éventail des espèces plantées pour tenir compte de retour d'expérience concernant leur résistance à la sécheresse.

QUALITÉ D'ENTRETIEN ET MESURES DE PROTECTION

Des travaux de recensement ont été menés pour élaborer un inventaire précis.

Le centre « Arbres » du Service moyens communs, du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole, porte une attention toute particulière à la gestion et à l'entretien de ce patrimoine arboré. Pour cela, en accord avec la ville de Mérignac, ces quelques principes fondamentaux ont été établis :

- Abandon des tailles drastiques, coupe de grosses charpentières
- Pas d'étêtage et de ravalement
- Préservation le plus possible du port naturel de l'arbre
- Pas de réduction du volume de feuillage à plus du 1/3 du volume initial
- Contrôle sanitaire régulier complété par des expertises, diagnostics et études d'impact,
- Respect du cycle végétatif des arbres.

De beaux arbres sénescents bénéficient d'un paillage de BRF et sont accompagnés par un périmètre de protection et un panneau d'information du public.

Les arbres morts sur pied ou débités au sol sont maintenus comme niches écologiques favorables à la biodiversité

Par délibération du 27 novembre 2020, Bordeaux métropole a adopté un règlement de protection assorti de règles techniques de protection des arbres sur les chantiers et un barème d'indemnisation des arbres sur le territoire de Bordeaux métropole.

RENOUVELLEMENT

En 2017, le Lions Club de Bordeaux Mérignac a offert pour le centenaire du Lions Club International une centaine d'arbres à la Ville de Mérignac. C'est ainsi qu'au printemps 2018, bouleaux, charmes, copalmes d'Amérique, cerisiers sauvages ou encore érables de Montpellier issus de semences récoltées sur des semenciers à Mérignac avec l'association Arbres et paysage 33, ont été plantés dans les parcs avec les enfants des écoles de Mérignac. Une plaque accompagnant chaque arbre planté mentionne les prénoms des enfants parrains de l'arbre et le nom de leur école. Ces plaques ont été réalisées gracieusement par le DA 204.

170 arbres ont été plantés en régie à l'hiver 2020 - 2021.

Mais au-delà du remplacement annuel, Bordeaux métropole et la Ville de Mérignac se donnent pour objectif de planter 1 million d'arbres sur le territoire métropolitain dans la décennie à venir, pour répondre en partie à l'urgence climatique.

LE FLEURISSEMENT EN 2021

Le choix s'est porté sur les plantes utiles au jardin, mais pas seulement, un vrai concentré de plantes aussi utiles que diverses, en accord avec les besoins du quotidien.

Utiles à la pharmacopée naturelle avec des plantes médicinales et ainsi soulager les maux du quotidien et même des soins de première urgence, des plantes réputées magiques aux pouvoir mortels ou salvateurs. Des plantes comestibles, parfaites en potage, potées et autres. On y trouve également les condiments servant à relever les plats et toutes les plantes aromatiques et les plantes à tisanes.

Sans oublier les fruitiers, soigneusement taillés.

Un espace de fleurs liturgiques, toutes consacrées à la célébration des différents offices religieux et au fleurissement de l'autel : « le jardin de Marie ».

On peut également trouver des plantes « textiles » et tinctoriales, autrefois présentes dans chaque jardin. Aujourd'hui elles ont désormais un rôle ornemental ou culinaire.

Planter utile, c'est aussi embellir tout en protégeant la faune locale : des plantes nourricières pour les oiseaux, les plantes hôtes qui attirent les insectes utiles mais qui peuvent aussi repousser les insectes « répulsives ou insectifuges », les plantes mellifères qui favorisent la pollinisation.

Mais les plantes utiles peuvent aussi faciliter la vie du jardinier urbain avec les plantes couvre sol, les plantes allélopathiques ou alternatives au désherbant en produisant des composés chimiques qui empêchent la germination d'autres plantes.

IV - GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

1. Actions en faveur de la biodiversité

L'ensemble des actions en faveur de la biodiversité s'inscrivent dans l'axe 3 « Ville comestible » de **l'Agenda 21** mérignacais. Elles sont formalisées dans un **plan d'actions biodiversité décliné en 3 volets :** connaissances - inventaires, protection - gestion et sensibilisation - valorisation.

Connaissances - inventaires : Des inventaires initiaux et de suivi de plusieurs taxons sont réalisés en amont de projets ou dans le cadre de plans de gestion des parcs éco-labellisés, avec l'aide de bureaux d'études, d'associations naturalistes, de stagiaires étudiants de l'université de Bordeaux et de l'Isnab, d'agents volontaires dans le cadre de la mise en œuvre de protocoles de sciences participatives pour les gestionnaires d'espaces verts comme Propage pour le suivi des papillons de jour, mais aussi des habitants pour le suivi des chauves-souris en partenariat avec l'association Tous aux abris.

L'ensemble des inventaires réalisés dans le cadre de différents dossiers (gestion différenciée des espaces verts, éco-labellisation des parcs, Atlas de la biodiversité communale, Atlas de la biodiversité de Bordeaux métropole, charte paysagère, trame verte et bleue, Biodiver'cité, etc.) ont permis d'identifier à ce jour, les 7 grandes unités paysagères en termes d'habitats sur le territoire et les espèces associées, les corridors et réservoirs de biodiversité, le nombre d'espèces animales et végétales à l'échelle de Mérignac dont les espèces à enjeux forts, mais aussi les espèces exotiques envahissantes.

Les données de ces inventaires sont exploitées pour prendre des mesures de **protection** d'espèces protégées comme par exemple une parcelle à Œnanthe à feuilles de silaüs au parc du Luchey est préservée pour lui permettre d'effectuer la totalité de son cycle de vie avant un fauchage tardif ou encore la mise en place d'abris à Hérissons. À la suite du 1er confinement, le schéma de tonte du parc de Beaudésert a été adapté pour favoriser sa renaturation.

Les actions de **sensibilisation** concernent aussi bien les agents que les habitants. Les agents suivent des formations en rapport avec la connaissance de la faune et de la flore et la façon d'entretenir les espaces verts pour favoriser la biodiversité, sont sollicités dans la réalisation des inventaires et la préparation des sorties nature dans les parcs. Le grand public est sensibilisé à la biodiversité à travers des panneaux d'informations, des dépliants, des animations organisées dans le cadre ou non de manifestations nationales.

Morgan et Batiste , deux étudiantes à l'Isnab, ont réalisés l'inventaire de la flore selon le protocole florilège sur des espaces verts de Mérignac, ici au parc de l'Orée des deux villes, en 2020.

2

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ
- Atlas de la biodiversité communale
- Atlas de la biodiversité de Bordeaux Métropole

328

ESPÈCES ANIMALES
(85 Espèces d'oiseaux nicheurs, 102 espèces d'oiseaux hivernants, 23 espèces de mammifères terrestres, 10 espèces de chiroptères, 59 espèces de rhopalocères, 32 espèces d'odonates, 8 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens)
et **503 ESPÈCES VÉGÉTALES**

14

ESPÈCES À ENJEUX FORTS :
Gobemouche gris, Bondrée apivore, Cisticole des joncs, Fauvette grisette, Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Pie grièche écorcheur, Bouvreuil pivoine, Busard Saint-Martin, Loutre d'Europe, Putois d'Europe, Fadet des Laîches, Cistude d'Europe et Orvet fragile

Témoignage de Carole TISON, Chargée de mission écologie urbaine au Service Moyens Communs du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole :

« Selon Charles Darwin, « Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements. » C'est ce que nous appelons la résilience. Quelles sont celles qui s'adapterons aux changements en cours ? Telle est la question ? ».

2. Actions en faveur des ressources naturelles

Les actions en faveur des ressources naturelles mises en œuvre à Mérignac sont inscrites dans l'Agenda 21 mérignacais et dans le plan de gestion de Mérignac récemment mis à jour selon les recommandations du référentiel de gestion écologique ÉcoJardin dans ce domaine.

SOL :

absence de sols à nu (bois morts laissés au sol, ramassage des feuilles proscrit, paillages, plantes couvre-sol), travail manuel du sol limité, analyses de sols en fonction des projets d'aménagement, choix des végétaux en fonction de la nature des sols, marché végétal local, espace test d'espèces végétales pour le projet Marne - Soleil, lutte contre le gaspillage alimentaire, menus sans viande, grainothèque, jardins partagés, AMAP, incitation à l'installation d'activités agricoles sur le territoire.

EAU :

matériels hydroéconomes dans les bâtiments, boutons poussoirs sur les points d'eau potable, fontaines et bassins en circuits fermés avec système de programmation, absence d'arrosage dans les espaces à fort degrés de naturalité, recours à des ressources en eau alternatives à l'eau potable, gestion raisonnée de l'arrosage, végétaux peu gourmands en eau (plantes vivaces, plantes locales).

Les bois morts sont laissés au sol pour restituer la matière organique au sol en se décomposant, mais avant cela pour servir de niche écologique aux insectes xylophages.

Afin d'économiser les ressources en eau potable, les fontaines d'eau potable sont dotées de boutons poussoirs.

INTRANTS :

zéro phyto depuis 2012 sur les espaces verts entretenus et l'espace public, opération trottoirs vivants, plan de désherbage, méthodes alternatives préventives et curatives, conception de nouveaux aménagements et réaménagement d'espaces verts pour limiter le désherbage, protection biologique intégrée au Centre horticole, choix de végétaux adaptés aux sites, d'origine locale, non envahissants, non OGM, entretien des végétaux par la mise en œuvre de mesures préventives et de mesures curatives, recours aux fertilisants organiques et préparations naturelles peu préoccupantes.

DÉCHETS VERTS

Le plan de gestion vise à optimiser l'entretien des espaces verts, donc à optimiser la production de déchets verts. Les produits de tonte ou de fauche sont laissés sur place sauf motif écologique. Les feuilles, les branchages ou les arbres morts sont laissés au sol pour servir de paillage et d'abris à la petite faune. Ils servent à fabriquer des bordures en bois tressés ou des sculptures. Sinon ceux-ci sont broyés pour servir de paillage dans les espaces verts. En dernier ressort, ils sont acheminés avec ceux des habitants provenant de la collecte en porte à porte, vers une plateforme de compostage. Le compost produit certifié par Écocert est réutilisé dans les espaces verts. Les habitants bénéficient de formation et de distribution de composteurs individuels et collectifs.

ÉNERGIE

suivi des consommations en carburants et huiles des véhicules, des engins et des matériels, augmentation du nombre de véhicules et de matériels utilisant une autre source d'énergie que celle non renouvelable, mutualisation de certains véhicules et matériels, marchés publics avec clauses environnementales, bilan carbone, plan de déplacement, PCET, maison du vélo, aide à l'acquisition de vélos pour les particuliers, suppression des chaudières à fioul, panneaux photovoltaïques, extinction de l'éclairage public LED entre 1h30 et 5h, mondial Earth Hour, achat d'énergie et prise de part dans la SCIC Enercoop (énergie renouvelable locale), futur réseau de chaleur adossé au nouveau stade nautique en cours de construction.

27ha

POUR L'AGRICULTURE URBAINE

27% **D'ÉCONOMIE D'EAU DEPUIS 2002**

FOSSES RÉALISÉES EN 2019 DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION TROTTOIRS VIVANTS **114**

1893 **COMPOSTEURS DISTRIBUÉS AUX HABITANTS DEPUIS 2012**

100%

DES BÂTIMENTS ET ÉCLAIRAGES PUBLICS EN TARIF BLEU ALIMENTÉS EN ÉNERGIE RENOUVELABLE

Témoignage de Carole TISON, Chargée de mission écologie urbaine au Service Moyens Communs du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole :

En 1820, Jean-Baptiste de Lamarck écrivait: *« On dirait que l'homme est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable ». Et si nous relevions le défi de le contredire ? Alors pour reprendre les mots de Théodore Monod, « Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire ».*

Une partie des déchets verts produits lors de l'entretien des espaces verts est broyée pour constituer du paillage utilisé dans les massifs fleuris, arbustifs, en pied d'arbres pour maintenir l'humidité; apporter de la matière organique, limiter le désherbage ou sur les allées pour préserver le sol du piétinement.

DISTINCTION EN CUISINE

Le SIVU, cuisine centrale de Bordeaux-Mérignac, a obtenu le label Écocert En Cuisine, niveau 2. Cette certification récompense les établissements de restauration collective qui introduisent des produits locaux et sains, dont 30% de bio. Elle valorise également une démarche responsable et qualitative en faveur de la santé et de l'environnement.

3. Actions en faveur de la qualité de l'espace public

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

La ville privilégie la qualité de l'espace public, notamment pour les piétons. Si bien que dès que possible, pour favoriser le confort en largeur de passage et en paysage des rues, l'enfouissement des réseaux est programmé lors des projets de voirie, en intrarocade, comme extra rocade.

QUALITÉ DE LA VOIRIE ET DES CIRCULATIONS

Entretien avec Jean-Michel Tuffière, chef de centre voirie au PTO de Bordeaux-Métropole

« Le service voirie que je gère est composé d'une unité maintenance et d'une unité régie. Cela représente environ 30 personnes »

L'unité maintenance délivre et contrôle toutes les autorisations nécessaires et fait appliquer la réglementation administrative des autorisations de travaux. Un contrôle permanent est assuré par nos agents pour maintenir le domaine public en état. Elle Intervient également avec nos partenaires pour l'entretien des couches de roulement et pour des travaux d'aménagement.

L'unité régie et les agents qui la composent réalisent des travaux proximité. Nous assurons également et impérativement la sécurité des usagers sur la totalité des voies métropolitaines et ce 24 h /24 . La réactivité et l'urgence sont nos priorités notamment lors d'accident de la route ou lors de phénomènes météorologiques exceptionnels. »

PROPRETÉ

Les 30 agents du Centre Propreté participent quotidiennement à des actions en faveur de la qualité de l'espace public sur le territoire mérignacais. Afin d'assurer une propreté de proximité des quartiers et grands axes, les missions principales de ce service sont :

- **Vider régulièrement plus de 300 poubelles**
- **Assurer le nettoiement des groupes scolaires et autres bâtiments administratifs**
- **Retirer l'affichage sauvage mais aussi effacer les tags sur le domaine public.** Depuis 2003, date de reprise en régie de cette prestation, plus de 17 000m² de tags ont été effacés sur le domaine public. Un nettoyage à haute pression a lieu tous les mercredis, il concerne le local poubelle de l'Hôtel de Ville et les vendredis, le Parvis et les toilettes de la place Charles de Gaulle. Une centaine d'interventions par an concerne les panneaux libre expression et le mobilier. Les interventions non programmées sont de plus en plus nombreuses.
- **Intervenir sur les voies et ronds-points pour donner suite à des déversements divers.**

Les agents du Centre de Propreté sont chargés d'assurer le balayage mécanique de plus de 2700 kilomètres de voies de la Ville.

Depuis 2004, date de la reprise en régie de cette prestation, 38 000 kilomètres de voies ont été balayés.
La collecte des déchets verts représente en 2016, 964 tonnes de déchets. Depuis 2002, date de la reprise en régie de cette prestation, plus de 15 000 tonnes pour plus de 390 000 arrêts chez les particuliers.

La collecte des objets encombrants concerne uniquement les personnes âgées ou handicapées. Cela représente près de 341 personnes en 2016. Depuis 2002, date de la reprise en régie de cette prestation, plus de 3 584 foyers ont été collectés.

Depuis l'arrêt du désherbage chimique en 2012, la Ville se trouve face à un enherbement total des surfaces, entraînant une augmentation constante des interventions. Mérignac est une ville verte où les plantations ne cessent d'augmenter, le ramassage des feuilles mortes sur le domaine public est donc indispensable. Du début de l'automne à la fin de l'hiver, c'est l'une des activités principales de l'équipe voirie.

Le nettoiement des marchés municipaux est assuré par deux agents. Il concerne la place Charles-de-Gaulle tous les mercredis et samedis et l'Église Sainte Bernadette d'Arlac tous les samedis.

Chaque année plus de 45 manifestations sont organisées à Mérignac : vides greniers, 14 juillet, fêtes locales, kermesses… dont l'entretien est assuré par les agents du Centre Propreté de la Ville. Pour chacune de ces manifestations le service est sollicité pour le prêt de conteneurs et pour le nettoiement des sites occupés.

Les agents sont également en charge d'assurer le suivi de prestations confiées au privé, telles que le détagage sur le domaine privé ou l'entretien des passes communales.

Vinvent Caley, chef du centre propreté au PTO bordeaux-Métropole.

Pouvez-vous nous présenter votre Centre Propreté ?

La préoccupation première des 32 agents du Centre Propreté du ST 5 est de contribuer au bien-être des habitants et à la qualité du cadre de vie, en agissant au quotidien sur des actions de propreté.

Quels sont les actions que vous menez ?

Pour assurer une propreté de proximité, nous menons des actions quotidiennes, telles que ramasser des déchets sur les voies, vider près de 350 corbeilles, dépolluer les abords des bornes à verre, retirer l'affichage sauvage, effectuer du balayage manuel, déboucher les avaloirs… Nous entretenons 3 marchés municipaux par semaine, une cinquantaine de manifestions annuelles.

Nous effaçons les tags sur le domaine public et nous confions ceux du domaine privé à un prestataire extérieur.

Nos équipes « Terrain », pour faire face à l'enherbement des trottoirs, maintiennent la végétation à la débroussailleuse, et lorsque la saison des feuilles arrive, ils se mettent en ordre de marche pour les ramasser.

Avec nos 2 balayeuses sur châssis nous appliquons un schéma directeur du balayage qui prévoit un balayage prononcé aux abords de nos alignements et zones boisées et 2 passages par an sur les voies secondaires.

Tout au long de l'année, avec une balayeuse compacte nous nous assurons que nos 50 kilomètres de pistes cyclables soient propres et agréables pour un grand nombre de cyclistes.

Quels sont vos points forts ?

À l'aide d'une benne O.M et de 2 ripeurs, nous proposons à nos administrés 6 prestations par an de collecte de déchets verts en porte à porte, en 2020 près de 900 tonnes de déchets verts ont été collectés.

Pour nos ainés et pour les personnes handicapées, chaque semaine, nous organisons une collecte de déchets encombrants, près de 400 personnes ont bénéficié de cette prestation en 2020.

Depuis 2018 et la mise en place du logiciel GDU, Gestion des Usagers, nous répondons dans un délai inférieur à 7 jours à 700 demandes annuelles.

N'oublions surtout pas notre maintien d'activité durant le premier confinement, plus de 400 interventions de propreté ont été assurées.

V - ANALYSE PAR ESPACE

1. Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

ENTRÉES DE COMMUNE

La ville compte 20 entrées, avec les communes limitrophes Le Haillan, Bordeaux, Pessac, Saint Médard en Jalles, Saint Jean D'Illac.

CENTRE DE COMMUNE

La place Charles de Gaulle, en cœur de ville, remplit bien ses fonctions de forum, de place de marché et de lieu de rencontre entre le cinéma, la médiathèque, l'église et les nombreux commerces. Pour poursuivre son aménagement, compléter ses fontaines, ses bacs plantés de gros végétaux, il convenait de proposer un ombrage conséquent et d'enrichir l'offre de service avec un ensemble de tables de pique-nique et tables de jeux de damiers, ainsi que de rajouter des bancs, en bois pour plus de confort l'été. C'est ainsi que fin 2020, 8 gros arbres ont été plantés en pleine terre, suivis en arrosage par des sondes tensiométriques, après une étude de sol complète.

La plantation proprement dite est composée de 8 arbres :

3 Acer freemani Autumn Blaze en 18/20

3 Melia Azedarach en 18/20

2 Alnus Spaethi en 18/20

PARCS ET JARDINS

L'ensemble des parcs figure dans les fiches descriptives jointes en annexe, qui servent de base pour la gestion différenciée et l'information du public : 9 parcs, tous écolabellisés dont un tout nouveau, le parc du Renard.
Ci-dessous les points saillants depuis ces 3 dernières années :

L'éco-labellisation

La Ville de Mérignac s'est engagée dans une démarche d'éco-labellisation afin d'évaluer la gestion différenciée de ses espaces verts initiée en 2002 et inscrite aux trois plans d'actions successifs de son Agenda 21.

En 2008, Elle a confié cette mission à la société Écocert. En 2009, à la suite de l'audit initial, la Ville de Mérignac a été la première ville du Sud-Ouest à obtenir le label Eve d'Écocert pour 7 parcs communaux : parcs de Beaudésert, Bourran, Château, Luchey, Tenet, Vivier et bois du Burck. Cette labellisation a été confirmée lors des audits de suivi en 2010, 2011 et 2012.

En 2012, la Ville de Mérignac a poursuivi cette démarche en changeant de référentiel de gestion écologique des espaces verts. Le choix s'est porté sur le référentiel ÉcoJardin de Plante & cité. La Ville de Mérignac a obtenu le label ÉcoJardin pour ces 7 parcs ainsi que pour le parc de l'Orée des deux villes, inauguré en 2011. En 2016, l'audit de suivi a confirmé la labellisation ÉcoJardin des 8 parcs.

Un nouvel audit de renouvellement est programmé à l'automne 2021.

Marie Combrié, chef de service du service territorial 5 (Bordeaux Métropole), reçoit le certificat de renouvellement de la labellisation ÉcoJardin pour les 8 parcs de la Ville de Mérignac en 2016, des mains de Barbara Pompili, Secrétaire d'État chargée de la biodiversité, lors de la Rencontre ÉcoJardin 2017, organisée à Paris, le 30 janvier 2017.

L'écolabel ÉcoJardin est attribué après audit pour une durée de 3 ans, puis de 5 ans après le premier renouvellement, à un espace vert (11 types d'espaces verts possibles selon la classification AITF) dont la gestion est conforme aux critères d'évaluation du référentiel de gestion écologique ÉcoJardin. Ce référentiel vise à favoriser les pratiques de gestion en accord avec les principes du développement durable. Il contient des objectifs précis à atteindre dans les 7 domaines de la gestion écologique : planification et intégration du site, sol, eau, faune et flore, mobiliers et matériaux - matériels et engins, formation des agents et accueil du public. Il contient 7 critères essentiels dont le respect est obligatoire pour obtenir le label.

ÉcoJardin est à la fois un référentiel, un label et un réseau national de partage d'expériences.

18 ANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

12 ANS D'ÉCO-LABELLISATION DE PARCS

8 PARCS LABELLISÉS ÉCOJARDIN

Témoignage de Carole TISON, Chargée de mission écologie urbaine au Service Moyens Communs du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole :

« Pour la Ville de Mérignac et Bordeaux métropole, cette démarche volontaire d'éco-labellisation est à la fois un outil de pilotage pour évaluer les pratiques d'entretien des parcs, les faire évoluer, motiver et valoriser les équipes. Pour les usagers, c'est un gage de qualité des parcs qu'ils fréquentent ».

L'aménagement du parc du Renard

La création de ce parc est issue des promesses de campagne d'Alain Anziani suite à son élection à la mairie, un délai très restreint pour sa conception qui a fait suite aux concertations auprès des Mérignacais, son exécution a quelque peu été perturbée par cette période de Covid et 2 épisodes de pluies centennales.

Le 9ème parc de Mérignac a ouvert ses portes en Août 2020, on y accède par la rue Charles Despiau, dans le secteur de Pichey. Le parc du renard porte le nom du petit ruisseau qui coule au nord de cet espace vert de 8,5 ha. La ville possède pour l'instant 1.6 ha de cette ancienne prairie sur lesquels, Bordeaux Métropole a été le maître d'œuvre pour l'aménagement, en utilisant les marchés dont dispose la mairie pour la réalisation : VRD, jeux, mobilier, clôtures, espaces verts, pour le plaisir des promeneurs, dans le respect de la biodiversité. Le terrassement des allées a servi à la création de l'amphithéâtre, une rocaille est née de la trouvaille des cailloux sur site, un tronc découvert dans les broussailles semble remplir ses fonctions écologiques.

Ce parc public accueille un verger composé de 18 variétés fruitières anciennes et locales, dont des châtaigniers, cerisiers, figuiers, noyers, pommiers, poiriers, pruniers, néfliers… Cette initiative s'accompagne de panneaux pédagogiques pour sensibiliser les visiteurs.

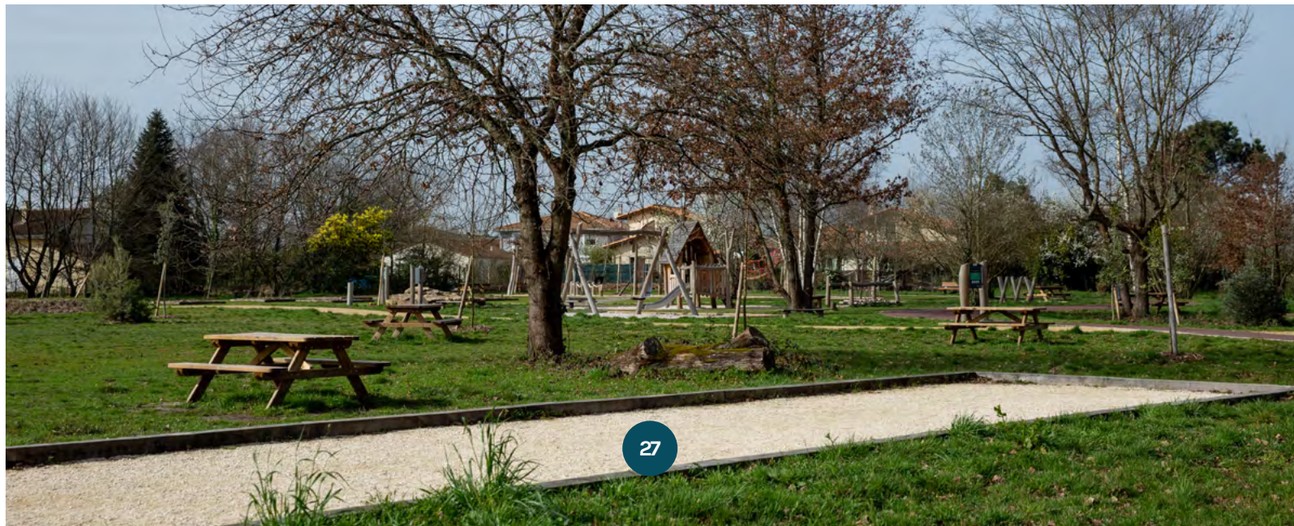

1.6ha RÉALISÉ

6.5ha

EN EXTENSION DU PARC SUR LES PARCELLES AVOISINANTES

ARBRES PLANTÉS DONT 17 FRUITIERS **52**

4 TALUS FRUITIERS PLANTÉS DE PLANTES COMPAGNES

MASSIFS DE PLANTES CONDIMENTAIRES **6**

Témoignage de Patrice HEINRY, Technicien conception espaces verts au Pôle Territorial de Bordeaux Métropole :

« Une création de parc ne fait pas partie des projets habituels, Un défi qui aurait mérité d'avoir un peu plus de temps dans sa phase de conception, je suis conscient d'avoir eu cette chance d'avoir pu réaliser un tel projet, ravi d'avoir porté cette réalisation et d'y rencontrer des promeneurs satisfaits »

Témoignage de Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire délégué à la transition écologique, à la mobilité et à l'espace public

« Le parc du Renard c'est la volonté de préserver la nature en ville. C'est un signal fort de reconquête pour constituer un réservoir de nature bien sûr, mais également pour proposer une protection naturelle et bioclimatique de proximité face au dérèglement climatique. Ainsi le Parc du Renard dans le quartier de Pichey avec d'autres espaces comme la coulée verte, les forêts et les espaces naturels sont notre capital nature. »

Aménagement du parc Victor Schoelcher

Le Parc de Bourran, situé dans le quartier de Bourranville mais jouxtant le quartier de la Glacière, est un parc de 18ha très fréquenté, ayant de multiples facettes. Aires de jeux, parcours utilisé par les joggeurs, verger, prairie, potager et rucher pédagogiques, éléments d'architecture... il propose à la population un certain nombre de loisirs.

Sur la partie nord du parc, située entre l'avenue de Verdun et la rue Léo Lagrange, se trouve une parcelle d'environ 1,8 ha (dont 1,5 ha d'espaces verts) fermée au public. Actuellement réserve de biodiversité, elle est laissée à l'état naturel et ne comporte qu'une fauche par an pour son entretien et des interventions de sécurité sur les arbres. Une stèle commémorant l'abolition de l'esclavage y a été installée et inaugurée le 23 mai 2018.

Dans une volonté d'ouverture au public cet espace, un projet d'aménagement paysager a été créé. Le travail a été réalisé en concertation avec les conseils de quartier de La Glacière et de Bourran, le groupe scolaire de Bourran, le collège de Bourran, le voisinage et l'association de street workout de Bordeaux. Voici donc la notice d'aménagement du projet d'aménagement du parc, s'articulant comme suit.

Une première partie présentera le maillage piétonnier du parc, puis les accès du parc. Viendront ensuite la résolution de la demande d'un espace clos pour le groupe scolaire de Bourran, la mise en valeur de la biodiversité, les arbres, le sport et la santé, le mobilier du parc, la sculpture symbolisant l'abolition de l'esclavage et les aménagements qui seront obligatoires dans le parc de Bourran pour garantir la liaison. Enfin, une présentation sous forme de montages.

Plan de gestion historique du Parc de Bourran :

Le Parc de Bourran est un des joyaux historiques de Mérignac, parmi tous ses parcs. C'est pourquoi, le Maire de Mérignac a souhaité le mettre en valeur, en donnant à ses services les outils pour un plan de gestion global, intégrant l'historique du Parc. C'est ainsi que, avec le service patrimoine historique la Direction des espaces verts de la Métropole, sous la houlette de la coordinatrice Paysage et Nature, un groupe d'étudiants en Master Paysage de l'école de Versailles a réalisé en 2019/2020 cette étude, en atelier avec un groupe de travail Ville/Métropole. L'étude, fouillée, riche nous a appris beaucoup sur notre par cet notre ville. Elle débouche sur un Plan de gestion, en cours de finalisation par les services avec les élus de Mérignac

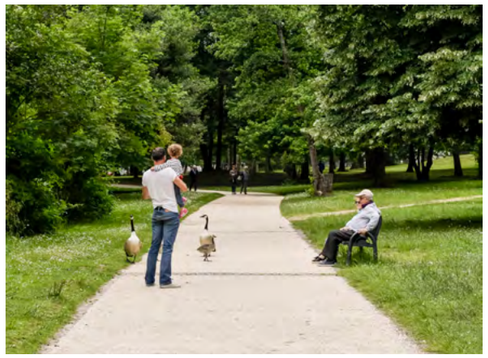

Le parc Innolin, un projet d'ouverture au public d'un bassin de Beaudésert

Situé au cœur du secteur économique de l'Aéroparc, à proximité de l'aéroport de Mérignac et sur le site d'activité tertiaire Innolin, le bassin d'étalement Beaudésert est un ouvrage d'assainissement permettant de tamponner les eaux du ruisseau de la Devèze. Equipement de la direction de l'eau de Bordeaux Métropole, il est géré par la SABOM, délégataire de la compétence assainissement, et reste clôturé pour des raisons de sécurité.

Dans le cadre de la requalification du chemin de Magret qui jouxte ce site, les équipes de conception (Bordeaux Métropole, ville de Mérignac, Atelier Paysages G. Barsacq) ont rapidement compris l'intérêt d'ouvrir ce bassin au public, notamment à destination des salariés. En effet, doté un plan d'eau et de berges protégées, il offrirait un potentiel très intéressant comme lieu de vie et d'agrément, d'autant que de nombreux projets de bureaux sont en cours de construction à proximité : Groupama, BNP Paribas, ...

Après accord technique de la direction de l'eau quant à son ouverture, et validation politique du maire de Mérignac sur le projet, il reste à démarrer les études opérationnelles afin d'aboutir à la création d'un parc public. La paysagiste Graziella Barsacq a d'ores-et-déjà travaillé sur une esquisse, avec des principes de plantations, aménagements paysagers, cheminements doux et mobiliers urbains.

Témoignage de Graziella Barsacq, Architecte paysagiste du projet du parc Innolin :

« Un bassin de rétention, qui est un ouvrage technique fermé, devient un élément de vie, de biodiversité, un élément structurant du grand paysage. Un véritable parc urbain est offert au quartier. Les berges du lac s'ouvrent, les continuités piétonnes sont assurées et traversent tous les équipements du parc. »

JARDINS À VOCATION SOCIALE ET PÉDAGOGIQUE

Ouverture de jardins depuis 2017 :

Des jardins ont ouvert :

- À la Résidence Yser /Pont de Madame, en lien avec la Fabrique à Initiatives de la MJC Centre Ville.
- Les jardins familiaux de Beaudésert sont quant à eux en cours de restructuration.
- Une solution temporaire de bacs à légumes est aussi en place devant le centre socioculturel de Capeyron.
- Ouverture du jardin des violettes à Capeyron
- Jardins de Peychotte : Issu du budget participatif, le projet de jardin partagé de Peychotte se concrétise. La convention de mise à disposition de l'espace a été validée par Bordeaux Métropole et le règlement a été rédigé en concertation avec les citoyens. Ce jardin partagé se compose de plusieurs parcelles de 8 m2 pour une surface totale de 2 664 m2. En lien avec le centre social d'Arlac, ce projet développe le vivre-ensemble et le goût du jardinage en milieu urbain.

ZONES D'ACTIVITÉ

L'opération Mérignac Soleil

Pourquoi proposer du logement dans le secteur "Mérignac Soleil" ?

La ville saisit l'opportunité de moderniser, humaniser et mieux exploiter en termes d'espace urbain une zone commerciale imaginée dans les années 60 / 70. Le périmètre de Mérignac Soleil est aujourd'hui l'un des principaux sites commerciaux de l'agglomération bordelaise, avec une superficie de 200 hectares, 190.000m2 de surfaces de vente et plus de 300 enseignes. La ville de Mérignac a donc pour ambition de proposer une offre nouvelle de logements dans ce périmètre où à l'heure actuelle seul 20% du foncier est bâti.

De manière générale, le tracé du tramway a modifié la perception de la ville et des distances. Les entrées de ville et l'axe Bordeaux aéroport sont en mutation. Mérignac souhaite concilier le bien vivre de ses habitants et son attractivité économique. L'objectif est de concentrer les opérations collectives sur l'axe Marne-Kennedy et dans le centre-ville, et les limiter dans les autres quartiers.

Outre la production de logements, le projet s'appuie également sur une volonté de renaturer un périmètre de 69 hectares, avec la plantation notamment de près de 10 000 arbres.

Projet d'intérêt métropolitain, le périmètre « Mérignac Soleil » présente un potentiel majeur de mutation urbaine. La requalification d'une zone commerciale monofonctionnelle vers une offre nouvelle de logements, de services, d'espaces publics, et d'équipements, mais également vers la promotion d'une stratégie de refertilisation des sols et donc de renaturation et revitalisation de zones actuellement fortement imperméabilisées et stériles, présentent des enjeux urbains majeurs à développer pour un cadre de vie riche d'aménités.

La qualité de vie et d'habiter est au cœur du projet : retrouver la terre sous le bitume, planter généreusement en pleine terre, décliner des typologies de logement permettant d'habiter Mérignac Soleil dans des conditions optimales d'intimité tout en proposant du logement ouvert sur l'extérieur et intégrant systématiquement des espaces extérieurs privatifs. Le développement de 2800 logements à horizon 2035 sur le périmètre reposera sur la requalification de l'intégralité des espaces publics en cohérence avec les travaux de réalisation du tramway vers l'aéroport dont la livraison est prévue en 2021.

10000 ARBRES

À RENATURER **69ha**

2800 LOGEMENTS

Témoignage d'Alain ANZIANI, président de Bordeaux Métropole et maire de Mérignac :

« Mérignac Soleil se trouve dans le périmètre de l'opération des « 50.000 logements » menée par la métropole. Ce périmètre va de la rocade aux Quatre chemins et englobe toute la zone commerciale. Le projet de la ville et de la communauté urbaine est d'y introduire du logement, des espaces verts, de réduire l'emprise au sol de la voiture, de développer les liaisons douces et d'en faire un espace de vie. A l'heure actuelle, seul 20% du foncier est bâti sur cette zone. La mutation du quartier va probablement s'étendre sur une décennie, mais l'extension du centre commercial s'inscrit parfaitement dans cette philosophie avec la plantation de 10 000 m² d'espaces verts, les parkings en silo et la volonté constante de travailler sur la convivialité et la fonctionnalité du site. »

OIM Mérignac, un écosystème attractif

L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc accueille les entreprises d'excellence de l'aéronautique-spatial-défense (ASD) et du tertiaire. Le projet à vocation économique principalement, doit permettre le développement des grandes industries en place, d'attirer de nouvelles entreprises et d'implanter les services nécessaires aux bonnes conditions de vie des salariés.

L'objectif étant de créer des quartiers d'activité économique qui soient à la fois fonctionnels et où il est agréable de venir travailler, d'introduire de l'urbanité sur un territoire aujourd'hui peu lisible sur le plan urbain.

Si l'objectif est d'abord celui du développement économique et l'accueil de nouveaux emplois, il se doit également de préserver et s'appuyer sur les grandes qualités écologiques et paysagères de ce secteur, situé en tête de bassin versant et à la limite de l'urbanisation de la métropole.

Les aménagements se veulent novateurs pour concilier activités économiques et préservation de la qualité environnementale de cet espace. De la gestion alternative des eaux de ruissellement au travers de noues d'infiltration, à la compensation écologique avec notamment la plantation de plus de 10 000 arbres sur les espaces publics, l'OIM Aéroparc est un projet hors du commun, unique en France.

400ha
À REQUALIFIER

+ 10000
D'EMPLOIS D'ICI 2030

+ 10000
ARBRES À PLANTER SUR L'ESPACE PUBLIC

2515ha
SUR 3 COMMUNES

Témoignage de Sylvie TATAREAU, Directrice technique et financière OIM Aéroparc à Bordeaux Métropole :

« Nous accordons une attention toute particulière à conserver les arbres existants et à développer des aménagements avec ces présents et non contre ! Nous contribuons également à renforcer la végétalisation des axes existants. L'OIM est une opération d'envergure visant au développement économique, dans laquelle la nature sera un atout d'attractivité et de bien-être. »

ESPACES NATURELS

Mérignac a la chance d'être reliée aux boisements atlantiques (dont le Parc du Bourgailh à Pessac) par une large « coulée verte » inconstructible désormais, composée de zones agricoles (332 ha) dont 90 ha en viticulture raisonnée, d'aires naturelles 287 ha) dont 197 ha réservés à la pratique sportive et de loisirs de plein air et d'un maillage de pistes cyclables.

MAILLAGES ET COULÉES VERTES.

Les ruisseaux de Mérignac :

6 cours d'eau traversent la ville, d'est en ouest dont 3 principaux : les Ontines, le Peugue et la Devèze. En partie canalisés, ils présentent cependant encore de longues parties à ciel ouvert, en grande partie offerts au public pour la promenade. Ils permettent ainsi de traverser la ville au calme et dans la fraîcheur, en reliant parcs et plans d'eau. Les Ontines font aujourd'hui l'objet d'un programme de réouverture au public, tronçon par tronçon.

L'aménagement de la balade d'Aristide, date de réalisation : 2018

Cet aménagement émane du souhait des habitants des Eyquems et d'Arlac de relier, par un cheminement doux et végétalisé, les deux quartiers. La base existe déjà : piétons, cyclistes et motos empruntent une ancienne route fermée à la circulation automobile depuis la création de la VDO. Prise entre le vignoble du château Picque Caillou au sud, et un bassin d'étalement au nord, elle relie d'est en ouest 2 quartiers majeurs de l'agglomération mérignacaise et permet d'accéder à de multiples services (collège des Eyquems, centre de loisirs, AMAP). Plusieurs concertations rassemblant les représentants de quartiers, les enfants du collège/centre de loisirs, les services de la mairie ainsi que ceux de Bordeaux Métropole (en charge de l'étude) ont permis d'aboutir à un projet concret dans lequel chaque participant a pu exprimer ses attentes. De là est née l'idée de transformer cette ancienne voie goudronnée en un espace végétalisé, favorable à la promenade, aux rencontres et à la détente. La culture s'est également invitée dans le projet (sculptures en acier, signalétique informative). La présence opportune d'un mur en béton entre la voie et le bassin d'étalement a par exemple permis la réalisation d'une fresque. Elle a donné lieu à un chantier participatif impliquant l'artiste et des enfants du centre de loisirs.

Afin de végétaliser et « casser » la linéarité des 470 m de route, des fosses de plantations continues et sinueuses ont été créées de part et d'autre. Sur les 10,15 m de large que comptait la chaussée existante, seul 4 ont été conservés pour permettre la circulation des futurs usagers. Cela a nécessité des travaux de voirie précis et techniques (sciage du bord des fosses, enlèvement et évacuation du bitume).

Pour les plantations, des essences locales, présentes notamment sur le Bois du Burck, tout proche, ont été privilégiées (chêne pédonculé, charme, érable champêtre, saule). Pour la strate arbustive, aux cornouillers sanguins et noisetiers sont venus s'ajouter des essences non locales, mais sélectionnées pour leurs qualités esthétiques ou leur robustesse (filaire, physocarpe, chèvrefeuille arbustif, fothergille).

Une zone de jeux a également été aménagée à mi-parcours (marquages au sol). Enfin, la promenade a été agrémentée de nombreux petits espaces qui, à la manière du « Giardino segreto » italien, incitent au repos et à la contemplation.

2600m²
AU TOTAL

ARBRES PLANTÉS ET 907 ARBUSTES **32**

1600m³
DE TERRE VÉGÉTALE

Témoignage de Loïc CHANTOME, Technicien conception espaces verts au Pôle Territorial de Bordeaux Métropole :

« Travailler sur cet aménagement a été une expérience des plus enrichissantes, tant sur le plan relationnel que professionnel. Ce fût d'abord une vraie démarche participative, suivi d'un vrai travail d'équipe entre les services de la Ville, les associations de quartier, les services de Bordeaux Métropole (DDA PTO/DGEP5), les entreprises (BTP, paysage) et les artistes. Chacun dans son domaine a pu exprimer son savoir-faire et participer ainsi à la réussite de ce beau projet. Le fruit d'une belle collaboration. »

INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

Le réseau cyclable de la commune de Mérignac est conséquent, structuré autour de nombreux itinéraires nord – sud et est-ouest, et d'un maillage local fin. De nombreux aménagements sont d'ores et déjà programmés en complément, permettant de lever les discontinuités, notamment en franchissement de la rocade.

Ces dernières années, un effort important a été consenti sur les aménagements cyclables de l'OIM Bordeaux Aéroparc. Ainsi, l'usage du vélo pour les déplacements pendulaires internes est dorénavant une véritable alternative.

Le réseau viaire sur la zone intra rocade est en grande partie constitué de quartiers apaisés (zones 30) qui se sont développés progressivement depuis 2010, favorisant ainsi les modes actifs dans les déplacements du quotidien. Des allées piétonnes hors réseau viaire permettent également de mailler les quartiers.

Témoignage de Aude MEROUZE, chargée de missions Mobilités au pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole.

« Chaque nouveau projet (aménagement d'espace public, nouvel équipement ou opération de logements) est l'occasion d'interroger l'organisation des déplacements à l'échelle d'une rue ou d'un quartier. Nous pouvons ainsi agir de manière continue, sur l'ensemble du territoire, et démultiplier les efforts, au travers de petites et grandes actions : de la mise en accessibilité d'un arrêt de bus ou la pose de quelques arceaux pour les vélos, à la création d'un itinéraire structurant pour les cyclistes ou l'aménagement d'un couloir réservé aux bus. »

AUTRE

La ferme de découverte et l'éco-pâturage : la ferme de découverte, un support d'enseignement à l'environnement !

La ferme de découverte de Mérignac est un site atypique où cohabitent vaches, chevaux, poneys, moutons, chèvres, lapins et volailles dans un cadre de verdure ludique et éducatif. Exclusivement ouverte aux structures scolaires, écoles maternelles et élémentaires, aux crèches, aux centres de loisirs, à l'enfance aux handicaps et aux groupes de séniors, la ferme de découverte se démarque comme un véritable outil d'apprentissage et d'éveil des sens pour tous.

La ferme de découverte accueille aujourd'hui près de 150 animaux. Des installations propices à l'animation d'ateliers sont réparties sur le site de près de 6 ha. Une équipe polyvalente, composée de 2 animateurs et de 2 soigneurs animaliers s'occupent au quotidien des pensionnaires. La ferme se compose d'enclos et d'une volière accueillant les animaux mais également d'un potager et d'un verger à but pédagogique. Divers ateliers s'orientent autour de thématiques en lien avec les animaux ou les activités de la ferme (fabrication de pain, jardinage, apiculture, attelage, ateliers sur le développement durable…)

La ferme de découverte est également impliquée dans des interventions pédagogiques auprès des établissements scolaires de la ville. La période de Covid à favoriser le développement des fermes mobiles dans les écoles et a permis de renforcer le lien entre la nature, les animaux et la jeunesse.

L'éco-pâturage, une gestion durable des espaces !

L'entretien des parcelles de la ferme de découverte est exclusivement géré de manière la plus écologique possible avec la mise en œuvre de l'éco-pâturage sur la quasi-totalité des espaces. Les moutons et les vaches pâturent sur les espaces englobant la ferme. Cette pratique pastorale offre une gestion des surfaces enherbées dans le respect de l'environnement et la nature. L'absence de bruits mécaniques, la présence animale sont généralement très appréciés du grand public. L'éco-pâturage est une technique d'entretien naturelle des espaces verts. Cette solution à la fois plus économique et entièrement écologique.

150
ANIMAUX

6ha

3 500
VISITEURS EN 2020
(LA CRISE COVID A FAIT DIMINUER CE NOMBRE)

Conception - Impression : Ville de Mérignac
Crédits photos : Laurent Wangermez et Ville de Mérignac
Rédaction : Ville de Mérignac et Bordeaux Métropole

MÉRIGNAC

Circuit du jury villes et villages fleuris 2021

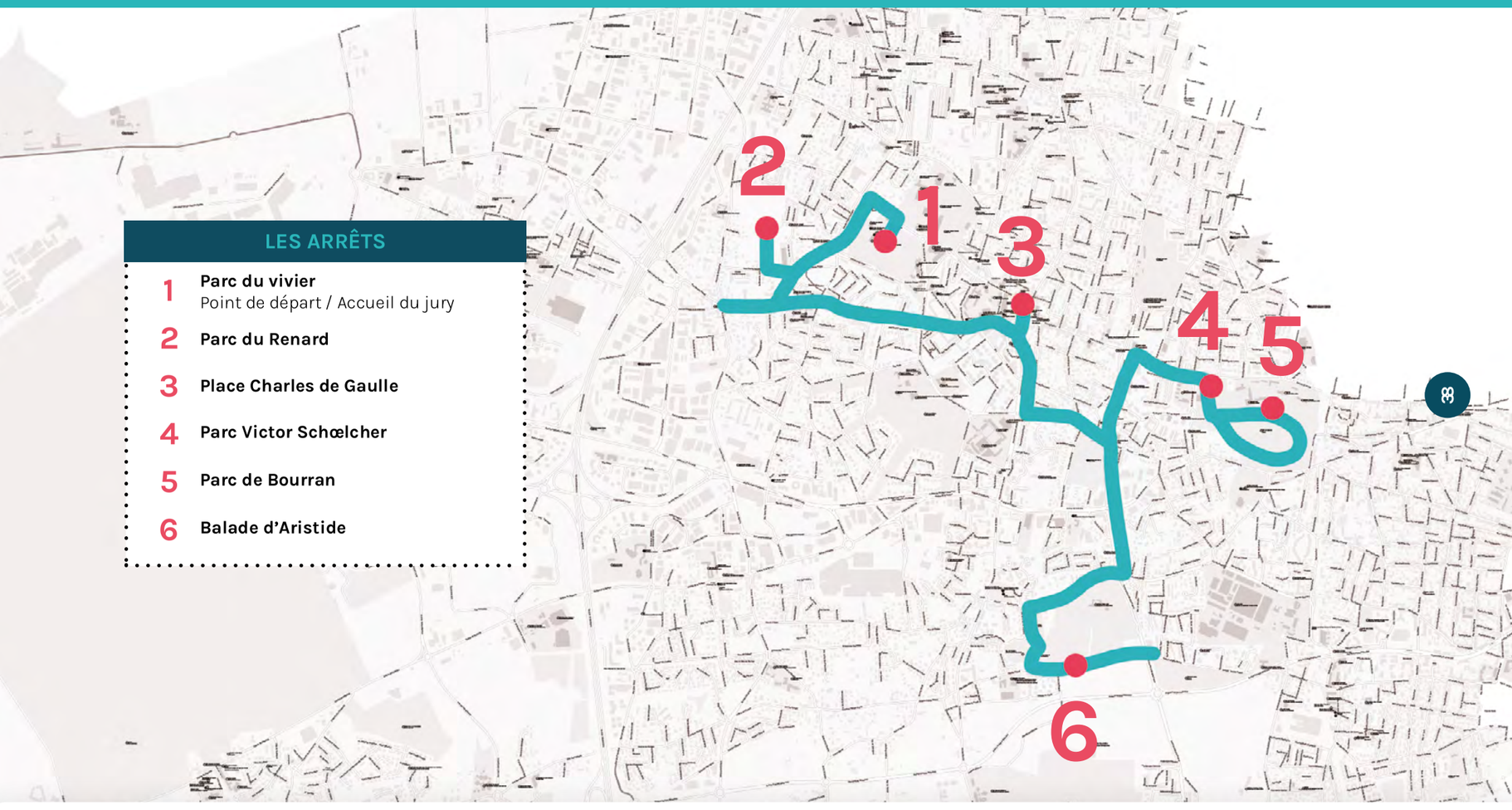

LES ARRÊTS

1. **Parc du vivier**
   Point de départ / Accueil du jury
2. **Parc du Renard**
3. **Place Charles de Gaulle**
4. **Parc Victor Schœlcher**
5. **Parc de Bourran**
6. **Balade d'Aristide**

Direction du Développement

Sources
- Données mairie de Mérignac
- Données issues de la convention Ville/Bordeaux Métropole

Mérignac

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

BORDEAUX MÉTROPOLE

Mérignac

Conception - Impression : Ville de Mérignac
IMPRIM'VERT®